



Pension alimentaire travailleur suisse

Par emilyspor

Bonjour,

Je suis divorcée depuis décembre 2010 de mon ex mari, avec lequel j'ai eu un enfant. A l'époque, Monsieur travaillait en France et nous avons défini un mode de garde durant lequel il voyait son fils tous les week end. la pension alimentaire avait été fixée à 200? par mois, hors frais de scolarité et autres.....Entre temps, monsieur est parti travailler en suisse et ne voit son fils que 4 jours par mois, soit un week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires. La pension n'a jamais été réévaluée. Je lui demande ce jour une revalorisation du montant et il me répond qu'en tant que travailleur Suisse, si on passe devant le juge, il ne me donnerai rien, étant donné qu'il ne déclare aucun revenu en France.....je m'interpelle.....à qui dois je m'adresser ? Ce qu'il me dit est il possible ? et vrai ? quels sont mes recours ? Merci d'avance.

Par Tisuisse1

La réponse de votre ex est très surprenante parce qu'il existe des accords internationaux entre la France et la Confédération Helvétique.

Votre ex travaille dans quel canton ?